



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU
29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Jérémy CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame Marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Justin DUBOIS à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Khadija KHASHIME à Madame Christelle PAGE, Madame Claire BLANC à Madame Sylvie BOUDOU, Madame Karen LECHALIER à Monsieur Alain ARIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rémy ROCCHIA

DELIBERATION N° 2026-058	Domaine Public Modification des tarifs du marché de Noël au 1 ^{er} mai 2026
-----------------------------	---

VU la délibération n°2023-053 du 24 mai 2023 relative à la modification des tarifs du Marché de Noël.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n°2023-053 le Conseil Municipal a adopté une modification des tarifs relatifs aux droits de place du Marché de Noël.

Dans le cas où la ville met à la disposition de l'exposant une structure en bois de type chalet de Noël, il est proposé de modifier les tarifs du Marché de Noël en proposant un tarif spécifique comme suit :

- ✓ Artisans, commerçants et associations extérieurs de Lambesc
 - 45 € l'emplacement nu de 3 mètres linéaires et 10€ le mètre supplémentaire,
 - 90 € l'emplacement avec structure en bois de type chalet de Noël,
 - Arrhes à la réservation de 45 €.

- ✓ Artisans, commerçants et associations lambescains
 - gratuité de l'emplacement nu,
 - gratuité de l'emplacement avec structure en bois de type chalet de Noël

La redevance pour l'occupation du domaine public englobe les frais de gardiennage des stands entre les 2 jours et l'accès à un point électrique.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs du marché de Noël tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2026

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Rémy ROCCHIA

Le Maire de Lambesc,

Philippe RAZEYRE



MAIRIE DE LAMBESC
FRANCE
(B.-du-Rh.)